

RÈGLEMENT ACCUEIL JEUNES

Nom – Prénom du jeune:

L'Accueil Jeunes est un espace dédié aux adolescents de 11 à 17 ans.

Pour les activités de l'Accueil Jeunes, priorité sera donnée aux habitants de l'île de Noirmoutier.

Toute inscription à une activité n'est valide que si la fiche d'inscription est remplie et signée par le responsable légal.

Le paiement devra se faire à réception de la facture en fin de mois.

Pour annuler une inscription à une activité, l'équipe d'animation devra être prévenue au minimum 5 jours ouvrés avant la date. A défaut, elle se réserve le droit de désinscrire le jeune de toutes les activités proposées pour la période de vacances concernées et/ou la suivante. De plus, sauf pour les cas de force majeure – événements familiaux, santé... – et uniquement sur présentation d'un justificatif, il ne sera procédé à aucun remboursement.

En m'inscrivant au service Animation Jeunesse, je m'engage à respecter les règles suivantes, pour le bon fonctionnement de l'accueil :

- L'accès à la structure se fait uniquement par la porte d'entrée prévue à cet effet (les autres portes étant réservées aux sorties de secours)
- A chaque fois que je viens à l'Accueil Jeunes, je dois signaler ma présence en m'inscrivant sur le tableau prévu à cet effet
- Je dois respecter les autres (jeunes et adultes) dans mes gestes, mes paroles et mes actions à l'Accueil Jeunes comme à l'extérieur ou lors de sorties
- Chacun doit pouvoir utiliser les jeux et équipements : il est nécessaire de gérer son temps de passage pour que tous y aient accès.
- Je dois respecter le matériel mis à disposition. Ce matériel doit être rangé après chaque utilisation.
- Toute dégradation doit être signalée à un responsable.
- Je dois respecter les locaux à l'intérieur comme à l'extérieur. L'accès à la mezzanine est strictement interdit sans les animateurs. Les déchets doivent être mis à la poubelle et le nettoyage peut être effectué par les jeunes lorsque cela est nécessaire.
- Il est strictement interdit d'introduire ou de consommer de l'alcool ou toute autre substance illicite ainsi que des objets dangereux dans le périmètre de l'Espace Grain de Sel. Il est également interdit de venir dans les locaux ou aux alentours sous l'emprise de l'alcool ou de toute autre drogue.
- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux. A l'extérieur, la zone fumeurs est limitée à la terrasse couverte et les mégots doivent être jetés dans les cendriers prévus à cet effet.

En cas de non-respect de ce règlement, l'équipe de l'Espace Grain de Sel se réserve le droit d'exclure un jeune temporairement ou définitivement.

Signature du responsable légal :

Signature du jeune :